

Rapport du mandataire

Année 2019

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

SEM PFI de la région grenobloise



Table des matières

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE _____	3
2. LA GOUVERNANCE _____	3
3. MISSIONS ET SECTEUR D'ACTIVITE _____	3
4. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE _____	4
5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE _____	5
6. POLITIQUE SOCIALE / RESSOURCES HUMAINES _____	10
7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE. _____	11
8. ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR _____	12
9. ANNEXE 1 : _____	19

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAEM « pompes funèbres intercommunales de la région Grenobloise » est une société d'économie mixte au capital de 5 000 000 d'euros.

Le capital social se décompose comme suit :

- Un actionnariat public à hauteur de 80% composé de 84 communes actionnaires,
- Un actionnariat privé à hauteur de 20%.

2. LA GOUVERNANCE

- La présidence est assurée par : **Danielle MANTONNIER**.
- La direction Générale par : **Jean-Marc CORGIER**

Le conseil d'administration est composé de 16 administrateurs.

3. MISSIONS ET SECTEUR D'ACTIVITE

L'exercice 2019 aura eu une durée exceptionnelle de 15 mois (du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2019) afin de correspondre aux dates des délégations de service public conclues avec Grenoble Alpes Métropole.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

La société a poursuivi son activité d'exploitation d'un service de pompes funèbres et de gestion des équipements funéraires à destination de 83 communes de la région grenobloise, dont 49 sont rattachées à la métropole Grenoble-Alpes.

Pour mémoire, son activité comprend :

- **Le service extérieur des pompes funèbres** (DSP du 01/01/2017 pour 3 ans- renouvelée le 1^{er} janvier 2020 pour 4 ans) – Article L.2223-19 du CGCT,

- **Le crématorium intercommunal de la métropole grenobloise sis à Gières** (DSP du 1^{er} octobre 2009 pour 10 ans - renouvelée le 1^{er} janvier 2020 pour 4 ans) – Article L.2223-19 du CGCT,
- **Le crématorium intercommunal du pays Voironnais** (DSP signée le 24 octobre 2014 pour 25 ans) – Article L.2223-19 du CGCT.

4. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Parmi les évènements marquants survenus au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, il convient de noter :

- ✓ Le 07 novembre 2018, la réception du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes concernant la gestion de la SEM PFI sur les exercices 2012-2013 à 2016-2017 ;
- ✓ Le renouvellement de la Délégation de Service Public avec Grenoble Alpes Métropole pour le service extérieur des pompes funèbres et pour la gestion du crématorium intercommunal de Gières.
- ✓ La candidature de la SEM PFI à la construction, l'exploitation et la gestion d'un centre funéraire sur la commune de Crolles :
 - Autorisation donnée par le conseil d'administration en date du 10 janvier 2019 pour la présentation de la candidature des PFI,
 - Attribution du projet à la SEM PFI par la mairie de Crolles le 22 mars 2019,
 - Signature de la promesse de bail le 15 juillet 2019,
 - Obtention du permis de construire le 14 octobre 2019.
- ✓ Délégation de Service Public pour la construction et la gestion du crématorium du Pays Voironnais :
 - Présentation du projet à la CCSPL du Pays Voironnais le 28 mai 2019 et à la conférence des maires du Pays Voironnais le 2 juillet 2019,
 - Lancement de l'étude d'impact sur l'environnement le 15 juillet 2019,
 - Dépôt du permis de construire en mairie de Voiron le 23 décembre 2019.
- ✓ Nomination de Sébastien LE MAUFF au poste de Directeur Adjoint de la SEM PFI le 1^{er} mai 2019,
- ✓ Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social fixée au 31 décembre de chaque année lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019,
- ✓ Présentation et validation par le conseil d'administration le 14 novembre 2019 du plan et des orientations stratégiques des PFI et notamment l'expression de la raison d'être de l'entreprise.

➤ Contrat de Mécénat

Les sommes récoltées suite à la vente des métaux collectés au crématorium ont permis d'attribuer les sommes suivantes :

- Fonds de Dotation du CHU (Unité familiale de Néonatalogie) : 25 000 €
- Association JALMALV (Association d'aide aux endeuillés) : 3 000 €
- Association l'AURORE (Association d'aide aux endeuillés) : 3 000 €
- La Banque Alimentaire de l'Isère : 3 000 €
- Association "Mort de rue" (Accompagnement des personnes isolées) 1 000 €

➤ Concert Hommage et Foire d'Automne

- Concert hommage le 2 novembre 2019 ;
- Foire d'Automne du 1^{er} au 11 novembre 2019.

➤ Rencontres Professionnelles

- Salon du Funéraire de Paris du 20 au 22 novembre 2019 (stand UFPF),
- Congrès de l'Union du Pole Funéraire Public du 24 au 26 septembre 2019 à Lorient,
- Rencontres MUTAC les 11 et 12 septembre 2019 à Montpellier,
- Colloque à Marseille organisé par La Maison des Obsèques et la MAIF "*La mort, si on en parlait ?*" les 31 octobre et 1er novembre 2019.

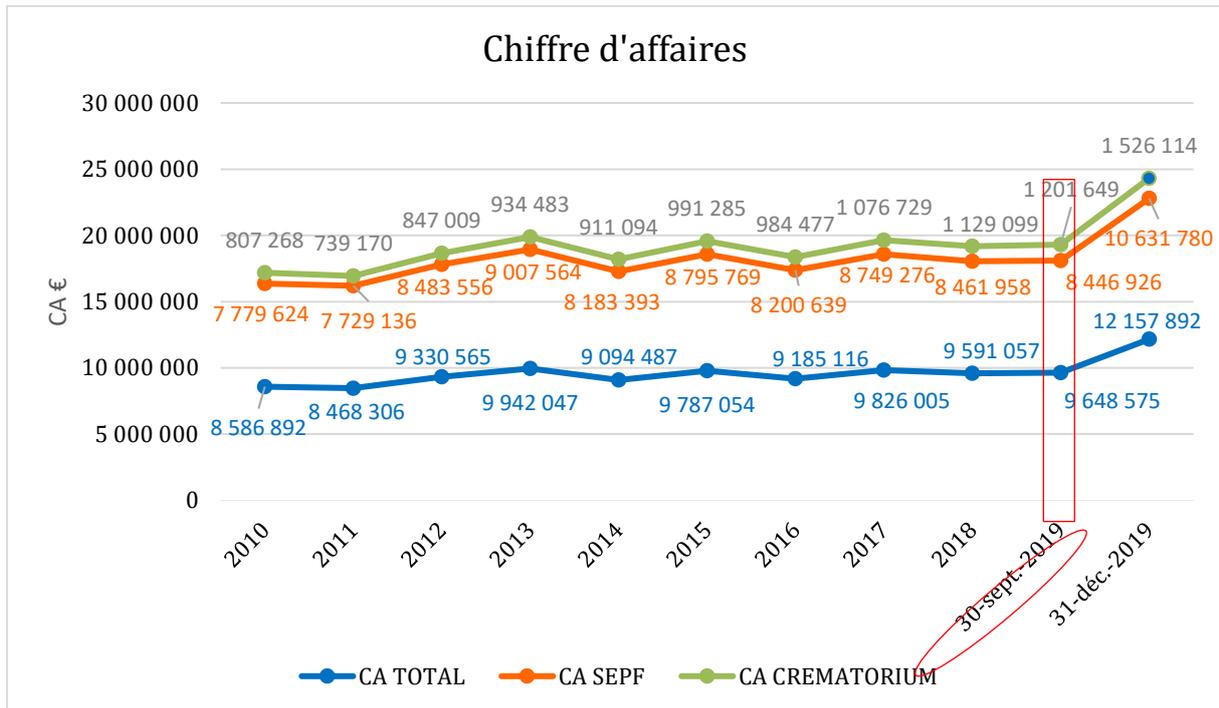
5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires atteint 12 157 892 € au titre de l'exercice clos le 31/12/2019, en augmentation de 2 566 835 € par rapport à l'exercice 2018 (15 mois en 2019/12 mois en 2018).

Ramené à la même durée de 12 mois, le chiffre d'affaires progresse de 57 518 € (+0.59%).

Les trois mois supplémentaires ont généré 2 509 287 € de chiffre d'affaires, en forte augmentation par rapport à la même période l'année précédente (+186 624 €)

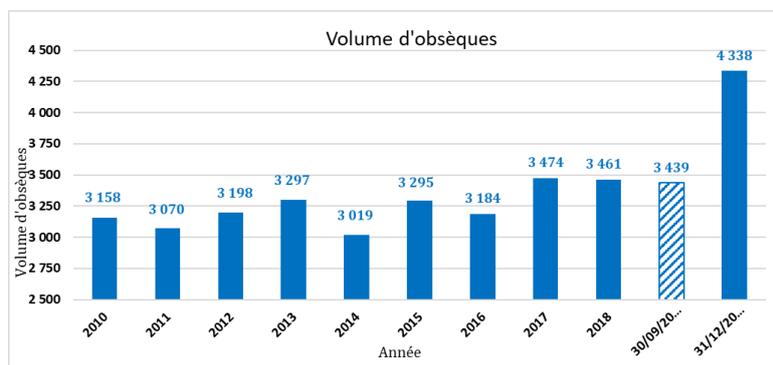
➤ Chiffres d'affaires



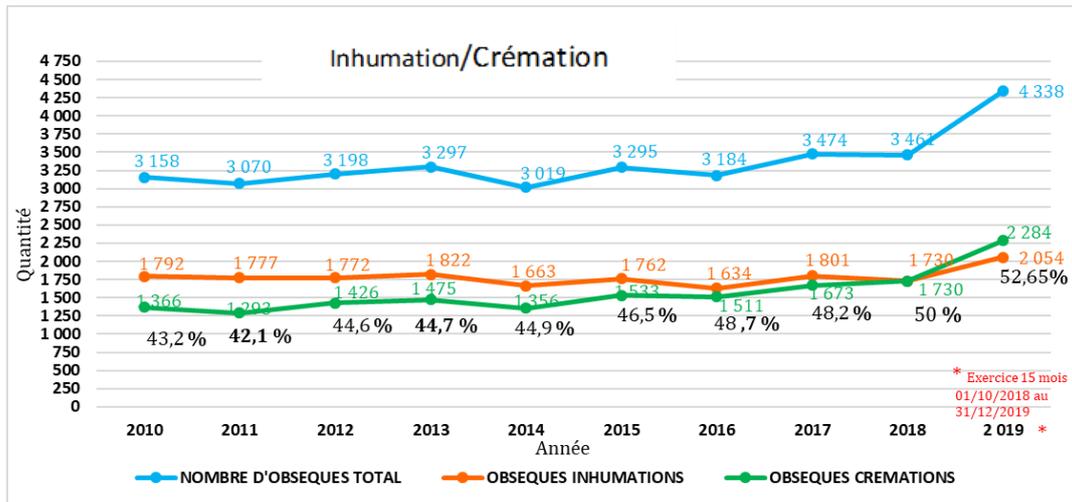
➤ Le volume des obsèques

L'activité Pompes Funèbres de la société a été marquée par une baisse très marginale des obsèques sur le périmètre historique de 12 mois (représentant 22 dossiers de moins que l'année précédente).

Toutefois il convient de noter que sur les trois mois supplémentaires de l'exercice, l'activité a été très intense avec l'organisation de 899 obsèques contre 833 l'année précédente. (+66 dossiers).

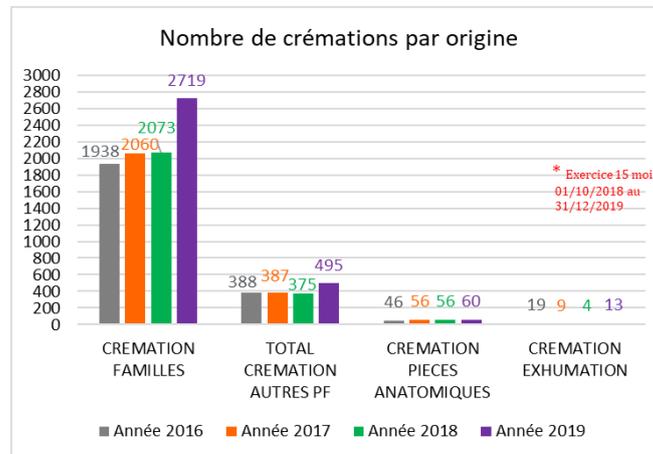


Pour la 1^{ère} fois de son histoire, le choix des familles s'est davantage porté vers la crémation, puisque 52 % des familles ont choisi ce mode de sépulture.

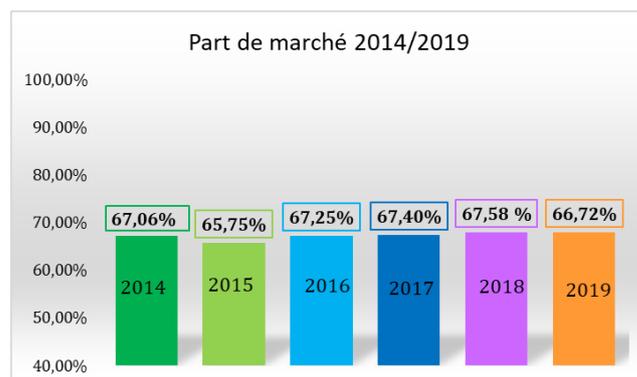


➤ **Les volumes de crémation au crématorium de Gières :**

L'activité du crématorium est en forte hausse avec un total de 2 719 crémations sur 15 mois. La moyenne mensuelle est en hausse avec 181 crémations par mois contre 172 en 2018.

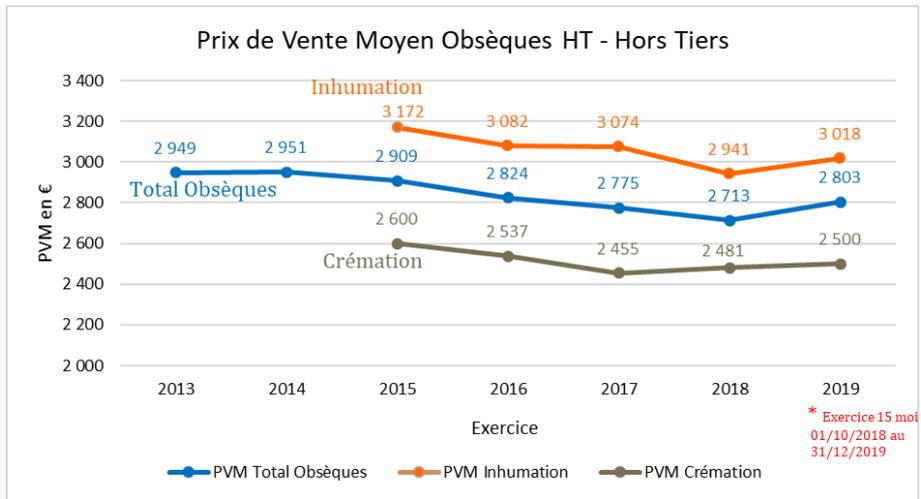


➤ **La part de marché** de la société PFI sur la zone d'intervention est de 66,72 % en 2019 contre 67,58 % en 2018, soit une légère baisse qui fait suite à quatre années de progression.



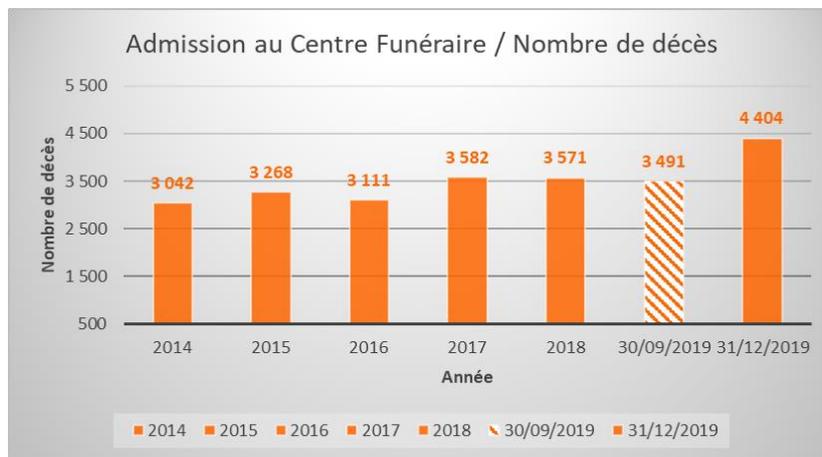
➤ **Le prix de vente moyen**

Le prix de vente moyen augmente légèrement après 4 années de baisse.

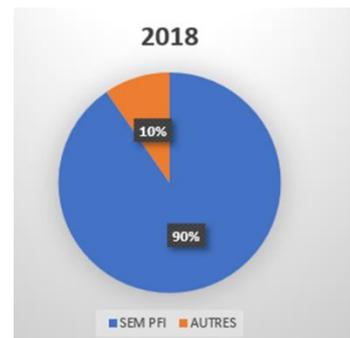
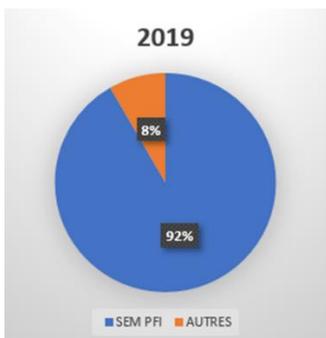


➤ **Activité de la chambre funéraire**

Les admissions pour l'année 2019 s'élèvent à 4404 admissions pour les 15 mois d'activité soit une moyenne de 293/mois. En 2018, cette moyenne était très légèrement supérieure (297/mois.)

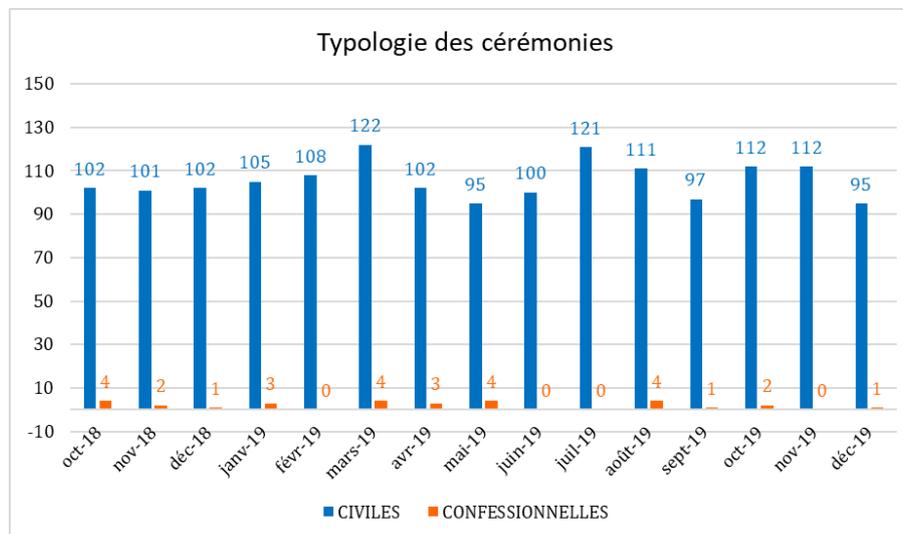


En 2019, 92 % des admissions proviennent de l'activité de la société PFI et 8 % des autres opérateurs.



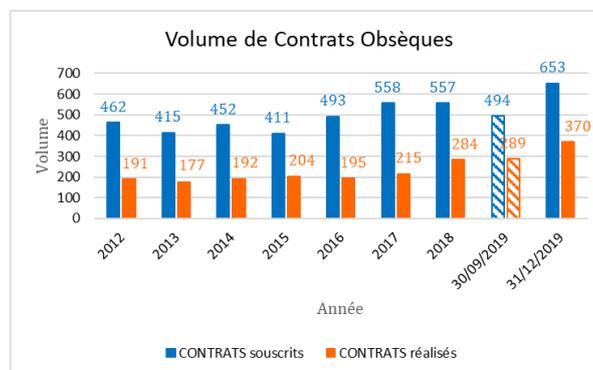
➤ La Salle de cérémonie

1 614 cérémonies ont eu lieu en 2019 (du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019 – exercice 15 mois) dont 29 confessionnelles et 1 585 civiles.



➤ Activité Prévoyance obsèques

Une année marquée par une forte baisse (-11 %), 494 contrats ont été souscrits entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019 contre 557 en 2018.



➤ Solidarité obsèques :

En 2019, 16 442 € de frais d'obsèques ont été pris en charge par PFI pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes ce qui correspond aux obsèques pour 10 défunts.

Les communes concernées en 2019 sont Grenoble, La Tronche et Vizille.

6. POLITIQUE SOCIALE / RESSOURCES HUMAINES

Les données financières de l'exercice clos le 31/12/2019 sur ce sujet sont :

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 478 234,30 euros contre 3 346 577,82 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 024 128,35 euros contre 1 757 507,16 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,59%.

L'effectif salarié moyen au 31/12/2019 s'élève à 89 contre 86 pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,48% correspondant à :

- 84 salariés affectés au service extérieur de pompes funèbres :
 - 71 employés
 - 9 Agents de maîtrise
 - 4 cadres
- 5 salariés affectés au crématorium :
 - 4 employés
 - 1 Agent de maîtrise.

➤ **Mutuelle et Prévoyance**

Suite à la mise en place en 2018 d'une mutuelle santé offrant des conditions tarifaires et de couvertures identiques à tous les salariés, il a également été souscrit un nouveau régime de prévoyance lourde, avec effet au 1^{er} janvier 2019, présentant notamment de meilleures garanties en matière de prévoyance décès pour un coût inférieur.

➤ **Badgeuse**

Mise en place d'une badgeuse pour l'ensemble des salariés.

➤ **Accord égalité Femmes/Hommes**

L'accord signé en 2017 se poursuit et est toujours appliqué dans notre établissement.

➤ **Etude des Risques Psycho-Sociaux**

Une étude a été menée dans le courant du dernier trimestre 2019 par un cabinet spécialisé. La restitution des résultats a eu lieu fin décembre 2019 à l'ensemble du personnel.

Des propositions d'actions et de suivi de certains salariés ont ensuite été mises en place, notamment la création d'un groupe de travail des agents de maîtrise pour l'élaboration d'une charte de bonne conduite.

Par ailleurs un accompagnement individuel des salariés en difficulté est mis en place.

➤ **Logements de fonction**

Pas de modification intervenue consécutivement à la réaffectation aux seuls salariés soumis à des contraintes professionnelles.

Un logement vacant a été proposé à la location par l'intermédiaire d'une agence immobilière; il est en location depuis le 19/04/2019.

➤ **Dispositions réglementaires**

2 dispositifs ont été mis en place au cours de l'exercice :

- Dénonciation de l'accord d'intéressement en place suite au changement de l'exercice comptable (du 01/10/2018 au 31/12/2019),
- Mise en place d'une DUE pour le versement exceptionnel d'un supplément d'intéressement correspondant aux 3 mois supplémentaires de l'exercice.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :

➤ **Crise sanitaire :**

L'apparition de la pandémie du Coronavirus en début d'année 2020 a des répercussions sur l'entreprise en terme d'organisation pour assurer la continuité du service public mais également en terme financier.

La spécificité de notre mission implique la présence physique de la majorité des salariés pour assurer les services d'inhumation ou de crémation. Aucune mesure de chômage partiel n'a été mise en place, seuls quelques salariés aux fonctions purement administratives ont pu bénéficier du télétravail.

Les mesures de confinement ont modifié l'organisation des obsèques avec notamment l'interdiction d'organiser des cérémonies avec plus de 20 personnes.

Nous avons mis en place des mesures de protection renforcées pour le personnel et pour le public dès le 1^{er} jour de confinement.

Nous avons eu sur les 2 premières semaines de confinement des difficultés d'approvisionnement d'équipements de protection (masques, blouses, gants, gel hydro alcoolique...).

Toutefois la réactivité de nos fournisseurs, conjuguée à une rigoureuse gestion des stocks ont permis d'assurer une bonne sécurité pour les salariés et les familles et permettre ainsi la continuité du service avec davantage de sérénité.

Ces mesures de protection auront un impact financier car les prix de toutes ces fournitures ont connu des augmentations tarifaires non négligeables.

Par ailleurs, certaines mesures ont directement impacté notre chiffre d'affaires, à titre d'exemple, l'interdiction de proposer des soins de conservation sur tout le mois d'avril et ceci pour l'ensemble des défunts quelle que soit la cause du décès a causé une perte de chiffre d'affaires d'environ 40 000 €.

Les cérémonies s'étant déroulées dans l'intimité et dans la plus grande simplicité, la SEM PFI proposera lorsque la situation le permettra d'organiser un hommage individuel aux familles qui seraient désireuses de réunir leurs proches en mémoire de leur défunt.

Cette seconde cérémonie sera effectuée à titre gracieux avec la mise à disposition de la salle de cérémonie et la présence d'un maître de cérémonie.

Enfin, le dépôt et la conservation des urnes depuis le début du confinement ne donnent pas lieu à facturation afin de permettre aux familles d'organiser ultérieurement l'inhumation ou la dispersion des cendres.

➤ **Bilan sur les recommandations issues du rapport de la Chambre Régionale des Comptes**

Lors de sa réunion du 12 mars 2020, le conseil d'administration a pris acte de la mise en place des actions correctives en réponse au bilan sur les recommandations issues du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

➤ **Nouveaux services à disposition des familles**

2 services innovants et fournis à titre gracieux ont été mis à disposition des familles dès le mois de janvier 2020 :

- ✓ Le service *In Memory* est un service qui permet aux familles et aux proches d'un défunt de communiquer et de rassembler des témoignages de soutien et de condoléances sur une plateforme dédiée.
- ✓ Le service *Izi Family* est une solution dématérialisée d'accompagnement et de gestion des démarches après un décès.

8. ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société sera confrontée en 2020 à des étapes importantes qui impacteront de manière significative son avenir, à savoir :

- ✓ Le début des travaux du centre funéraire de Crolles,
- ✓ La poursuite du dossier administratif pour la construction du crématorium de Voiron,
- ✓ La digitalisation de l'entreprise avec l'implémentation d'un nouveau logiciel ERP (progiciel de gestion intégrée)
- ✓ Un nouveau site internet permettant de développer une stratégie omnicanale,
- ✓ Une nouvelle stratégie de communication valorisant l'engagement quotidien des collaborateurs des PFI et verbalisant la stratégie de développement de l'entreprise et sa responsabilité sociétale pour les années futures,

- ✓ Le renouvellement du parc automobile avec une prise en compte environnementale (acquisition de véhicules électriques).

➤ **Activités en matière de recherche et de développement**

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le personnel salarié de la société ne détient aucune action dans le capital de notre Société au 31 décembre 2019.

➤ **Informations sur les délais de paiement**

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 I, 1° du code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	31 339,96 €	0	0	57 491 €	88 830,96 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,66%				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L 441-6 ou L 441-3 du code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des reatrd de paiement	Délais legaux				

Article D. 441 I, 2° du code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées TTC	124 024,01 €	29 715,88 €	52 822,78 €	33 794,74 €	240 357,41 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0,86%	0,21%	0,36%	0,23%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L 441-6 ou L 441-3 du code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais légaux				

➤ Filiales et participations

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous signalons que notre société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation significative dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

Nous vous informons également que notre société ne contrôle, en droit, en fait ou conjointement, aucune société ayant son siège social en France ou à l'étranger.

➤ Résultats - Affectation

✓ Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif, étant précisé que le dernier exercice clos le 31/12/2019 a eu une durée exceptionnelle de 15 mois.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 157 893,72 euros contre 9 591 057,44 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,76%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 125 787,82 euros contre 178 992,63 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,72%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 200 577,61 euros contre 898 769,52 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,58%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 774 359,82 euros contre 2 140 465,13 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,61%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 381 960,79 euros contre 295 953,49 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,06%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 577 765 euros contre 499 976,37 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,55%.

Le montant des autres charges s'élève à 222 177,93 euros contre 226 625,49 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,96%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 11 659 203,80 euros contre 9 165 874,98 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,20%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 624 477,74 euros contre 604 175,09 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,36%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -62 996,83 euros (-59 946,22 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 561 480,91 euros contre 544 228,87 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,16%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -115 991,93 euros contre -40 231,87 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 106 819,00 euros contre 101 156,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 338 669,98 euros contre un bénéfice de 402 840,97 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,92%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 538 244,67 euros contre 13 825 071,13 euros pour l'exercice précédent.

✓ Endettement de la société

Analyse de l'endettement de la société au 31 décembre 2019:

	31/12/2019	30/09/2018
Dettes	3 500 446 €	4 034 095 €
Provisions pour risques et charges	549 121 €	464 697 €
Endettement total	4 049 567 €	4 498 792 €
Endettement/capitaux propres	49,93 %	57,89 %
Emprunts/capitaux propres	19,50 %	23,94 %
Endettement/chiffre d'affaires	33,30 %	46,91 %
Redevances de crédit-bail restant à payer	110 314 €	259 584 €

✓ Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 338 669,98 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	338 669,98 euros
A la réserve légale	16 933,50 euros
<i>Correspondant à 5 % du bénéfice</i>	
Le solde, soit	321 736,48 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à	2 908 586,69 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 110 258 euros.

✓ Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

✓ Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 10 593 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 2 966 euros.

✓ Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

✓ Avis du comité social et économique

Nous vous informons qu'en application des dispositions des articles L. 2312-24 à L. 2312-27 du Code du travail, le comité social et économique a été régulièrement consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, les conditions de travail et l'emploi et qu'il n'a transmis aucun avis au Conseil d'Administration.

➤ **Administration et contrôle de la société**

Nous vous précisons que les mandats des administrateurs représentant des collectivités territoriales viennent à expiration cette année, à la suite des élections municipales et communautaires.

Conformément aux dispositions de l'article 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les nouveaux administrateurs représentant GRENOBLE-ALPES-METROPOLE au Conseil d'Administration de notre Société seront désignés par l'assemblée délibérante de ladite collectivité, en son sein, qui se tiendra le 18 septembre prochain.

Le représentant au Conseil d'Administration des collectivités territoriales non membres de la Métropole sera, par ailleurs, désigné par l'assemblée spéciale en date du 17 septembre 2020.

9. ANNEXE 1 :

Résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerces Art.R225-102)

	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nbre des actions ordinaires existantes	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 787 054	9 185 116	9 826 005	9 591 057	12 157 894
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 241 240	975 353	1 312 005	842 264	1 037 273
Impôts sur les bénéfices	196 758	109 049	197 126	101 156	106 819
Participation des salariés au titre de l'exercice	21 843		8 508		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	461 990	397 251	512 325	402 841	338 670
Résulta distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	81,81	69,30	88,51	59,29	74,44
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	36,96	31,78	40,99	32,23	27,09
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	71	77	84	86	89
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 116 549	3 157 868	3 498 950	3 505 154	4 478 234
Montant des sommes versées au titre des avantages sur l'exercice	1 562 332	1 541 510	1 719 627	1 757 507	2 024 128